



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

01 BP 348 Cotonou
Tél.: +229 21 30 06 81
Fax : +229 21 30 57 95
www.enseignementsuperieur.gouv.bj

N° 1732 /MESRS/SGM/DGES/DOSES/SA

Cotonou, 30 août 2022

COMMUNIQUE

La Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique communique :

Conformément à la liste des Instituts Privés d'Enseignement Supérieur (IPES) offrant des formations dans le domaine des sciences de la santé au Burkina Faso (liste établie par la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur du Burkina Faso le 31 mai 2022), les établissements ci-dessous ne sont pas autorisés en ouverture au titre de l'année universitaire 2022-2023 :

1. Institut Supérieur Privé de Santé de PHILADELPHIE (ISPS- PHILADELPHIE) ;
2. Institut Supérieur Privé Sainte JULIE (ISPSP- SJ TENKODOGO) ;
3. Institut Supérieur Privé de Santé Sainte JULIE (ISPS- SJ-OUAGA) ;
4. Institut Supérieur Privé de Santé Sainte LA PERSEVERANCE (ISPS- LA PERSEVERANCE) ;
5. Institut Supérieur Privé de Formation en Santé notre Dame du PERPETUEL SECOURS (ISFS- NDPS) ;
6. Institut Supérieur Privé d'Enseignement Supérieur en Sciences de la Santé WEND-PANGA (ISPESS- WEND-PANGA) ;
7. Institut Supérieur Privé de Santé ESPERANCE (ISP- ESPERANCE) ;
8. Institut Supérieur Privé de Formation des Agents de Santé-JERICHO (IPFASJ) ;
9. Institut Privé Supérieur RAOUL FOLLEREAU (IPS-RF) ;
10. Institut Supérieur des Sciences de la Santé Saint JEAN-PAUL (ISSS-ST JEAN-PAUL) ;

11. Institut Privé d'Enseignement Supérieur des Sciences de la Santé de FADA ;
12. Institut Privé d'Enseignement Supérieur en Santé (IPESS) ;
13. Institut Supérieur Privé d'Enseignement Supérieur de Formation Avancées en Sciences de la Santé (ISFASS).

En conséquence, les points focaux de ces écoles, chargés de recruter les étudiants béninois, s'exposent à des sanctions prévues par les textes.

La Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique invite les nouveaux bacheliers et leurs parents à la vigilance. Pour toute information complémentaire, s'adresser :

- au Consulat Honoraire du Bénin au Burkina Faso par les canaux suivants :
 - Tél/Whatsapp / Télégram : 0022655231211 - 0022677000168 ;
 - Tél : 0022679211313 /0022671636362 ;
 - E-mail : info@consulatbeninauburkinafaso.org ;
 - Adresse : 11 BP 09 CMS Ouaga 11, 1606 Avenue musée national, Maison Télé-Vie-Déo, Ouagadougou.
- à la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur (DGES), sis à la Zoca, voie pavée de l'hôpital de zone d'Abomey-Calavi, von opposée à celle du Privilège, du lundi au vendredi, aux heures ouvrables.

Pour la Ministre de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique et P.O.



Ansèque GOMEZ COAMI
Secrétaire Général du Ministère

MESRS : ATRC

